

REVISION N° 2
Approbation - 2019

CORBAS

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES C.5.1.1



C.5.1.1 Informations complémentaires

Corbas

NOTICE DE PRESENTATION DES ZONES ARCHEOLOGIQUES DE SAISINE

L'article L.522-5 du Code du patrimoine prévoit que dans le cadre de l'établissement de la Carte archéologique, l'Etat peut définir des zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation.

A ce titre, ont été définies sur la commune de Corbas, six zones dont les délimitations s'appuient sur le passé archéologique de la commune, et sur le potentiel de l'urbanisation.

Les zones ainsi délimitées sont les suivantes :

1- Les Grandes Verchères – Layes - Chambarras

Indices de site gallo-romain : monnaies

Tumulus protohistorique

2- Les Grandes Verchères - Route de Feyzin

Sarcophage gallo-romain

Maison-forte médiévale qui figure avec ses tours sur une carte du XVIIème siècle.

3- Village Nord

Chapelle et cimetière du Moyen Age. La chapelle fut reconstruite au XVIIème siècle par le duc de Villeroy.

4- Chambelière

Chapelle et cimetière d'époque indéterminée

5- Condamines – Grand Champ – Fort de Corbas

Site protohistorique

Site gallo-romain : fosses et fours

6- Plaine du Velin

Cimetière gallo-romain et du Haut Moyen Age

Annexe à l'arrêté N° 05-348 du 11 août 2005